



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W087
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 5 février 2017

Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-160398

Titre: Installation de pontons flottants au Quai de Carleton

Lieu des travaux: Carleton, Québec

Addenda: No. 02

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.02 est publiées ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture : Mardi le 7 février 2017

Heure de fermeture des soumissions : 14 h (HNE)

Numéro de l'appel d'offres : FP802-160398

QUESTIONS et RÉPONSES

21. Question d'un soumissionnaire:

Nous sommes conscient que la période de question est terminée, mais nous nous posons la question IMPORTANTE suivante: Quel est la capacité portante admissible sur la voie carrossable du quai ?

Il faudra prolonger la date de clôture si vous devez répondre à la question.

Réponse 21 du MPO:

Cette question a été répondue dans la première série de questions et affiché au site d'achatsetventes.gc.ca par l'addenda No. 1. Aucune prolongation ne sera accordée.

22. Question d'un soumissionnaire:

Je me demandais si une clarification du sol contaminé sera émise en addenda également.

De plus, est-ce qu'il aura un report du dépôt de soumission étant donné que l'addenda n'est toujours pas émis?



Réponse 22 du MPO:

Cette question a été répondue dans la première série de questions et affiché au site d'achatsetventes.gc.ca par l'addenda No. 1. Aucune prolongation ne sera accordée.

23. Question d'un soumissionnaire:

Nous sommes fournisseur de bois traité et dans la section ouvrage en bois pour le projet de Carleton Vous exigez la norme CSA-0322 avec étampe sur chaque morceau. Cette norme s'applique au bois de fondation pour les pièces d'une épaisseur de 2 pouces et moins avec une rétention de 10 kg/m3. Ce qui entre en contradiction avec CCA 24 kg/m3 (traitement marin).

Donc étampe et certificat ne pourrons être émis pour respecter le devis si vous maintenez ce point.

Réponse 23 du MPO:

La norme CSA-0322 s'applique à des bois de fondation, mais le bois demandé dans le devis s'applique seulement à des pontons et non pas à des fondations. Donc l'estampille de la CSA-0322 n'est pas demandée.

Aucun changement au devis et aucune prolongation ne sera accordée.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur soumission.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Lynda Coulombe

Agent principal des contrats

Téléphone: (613) 993-2839

Courriel: Lynda.Coulombe@dfo-mpo.gc.ca



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____